

Nouvelles brèves

Animation et formation

Suite au courrier d'information adressé à chacun d'entre nous, vingt trois personnes ont répondu dans les délais souhaités et ont renvoyé leur bulletin de participation en acceptant d'encadrer les sorties officielles de l'ARBB

- 23 pour mener des randos d'été
- 10 pour mener des randos en raquettes
- 05 pour mener des randos à skis
- 18 sont intéressées pour suivre une formation interne à l'association.

Que toutes ces personnes soient déjà remerciées pour leur contribution au plaisir de chacun d'entre nous et surtout pour la continuité de la bonne marche des activités de l'ARBB.

Quant à la formation interne, elle a commencée le 14 décembre par une intervention de Jean Davoust sur "les notions de secourisme" et le 20 décembre avec Bernard Costagliola sur "la connaissance du bulletin météo montagne et du bulletin d'estimation du risque d'avalanche".

Suivront d'ici la fin janvier :

- 23/12 : "exercice arva" avec Renée Petelet
- 13/01 : "topographie" avec Paul Combot
- 18/01 : "nutrition" avec Renée Petelet

Pour tous renseignements prendre contact avec les intéressés à la permanence du vendredi à la MJC, ou prendre connaissance des affichettes hebdomadaires.

Renée Petelet

6 et 7 janvier : WEB en raquettes

RdV à 9 heures devant la MJC à Briançon. Montée ensuite, au départ de Névache, vers le refuge "Les Hauts de Foncourverte" (20 places maximum), exercice arva l'après-midi et, rando raquettes le dimanche vers les Gardioles et retour sur Névache. Matériel individuel de sécurité obligatoire (arva+sonde+pelle). Réservation auprès de :

Bernard Costagliola

2001

Bon millénaire à tous

Nous y sommes à ce rendez-vous tant attendu, symbole d'espérance de par le monde, moment sans doute exceptionnel pour bien des raisons, même pour tous ceux qui resteront volontairement ou malgré eux en marge de l'événement. Partageons donc l'allégresse générale et unissons nos voeux pour souhaiter que ce siècle nouveau soit celui du bon sens, de la paix et du bonheur.

Bonne année

Que cette nouvelle année nous accorde à tous ce que nous espérons et que nous espérons toujours. Formule sans doute simpliste mais qui, malgré la banalité des propos, se voudrait la plus sincère, la plus amicale, la plus généreuse pour tous ceux qui nous entourent.

et bonne randonnée

Dernier message d'espoir à vivre au quotidien tout au long de nos randonnées à venir, pour que nous allions de l'avant en toute sérénité, confiants en nos semblables. Une petite note de sagesse, dans un vaste monde en furie, pour que perdure un des plus beaux atouts du genre humain : la fraternité. Continuons ensemble d'un bon et même pas

Bernard Costagliola

Remerciements post-nuptiaux

Un grand merci à tous les membres de l'A.R.B.B. qui nous ont fait la joie d'assister à la cérémonie de mariage et au vin d'honneur. Un gros merci aussi à tous ceux qui nous ont permis de nous envoler à la découverte des beautés du Vietnam.

Amicalement
Carole et Lionel

Nouvelles brèves (suite)

Du côté du balisage

Comme chaque année le CDRP a fait le point sur les actions menées dans les Hautes-Alpes. Un bilan très positif en a été tiré, en ce qui concerne l'entretien, l'élagage et débroussaillage, le balisage, ainsi que la pose de panneaux directionnels. Le découpage des secteurs a été redéfini et de nouvelles attributions vont être proposées. Un effort particulier sera fait en matière de formation pour que les responsables de secteurs soient tous brevetés "baliseur officiel". Il est à rappeler que seule la FFRP est responsable au plan national des sentiers de Grande Randonnée, en accord avec les conseils généraux de chaque département. De gros efforts restent encore à faire pour que tous nos chemins et sentiers soient en état et aux normes selon "La Charte du Balisage".

Gérard Briard

1er Raquettes Trophy de Serre Che

Le dimanche 28 janvier 2000, l'A.R.B.B. participera à l'encadrement de ce rassemblement de raquettes à neige ouvert à tous, sous l'égide de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. Une première dans ce genre de manifestation sportive organisée par l'association "Courir en Briançonnais", en collaboration avec l'Office de Tourisme de Serre Chevalier. Au programme : une course en raquettes de 10 km labellisée FFME "1er Raquettes Trophy Serre Che" pour les plus sportifs, une petite course de 3 km appelée "la Gambade des Eduits" pour les enfants et une randonnée de 10 km dénommée "la Balade des Eduits" ouverte aux randonneurs confirmés ou débutants. C'est cette dernière épreuve qui sera prise en charge par l'ARBB. Pour cela nous avons besoin d'une douzaine de personnes pour encadrer et animer cette manifestation. Si vous êtes intéressé, prenez contact au 04.92.20.37.60. avec :

Gérard Briard

LA SECURITE ...

...SOUCI OBSESSIONNEL, OU ESPRIT DE REALISME ?

Lorsqu'il y a maintenant un peu plus de sept ans j'ai accepté pour la première fois d'assumer les charges de secrétaire de notre association, l'ARBB comptait alors 49 adhérents (40 seulement l'année suivante) et un seul animateur, son président, qui - de ce fait - accumulait toutes les responsabilités : le choix et l'encadrement de toutes les sorties, été comme hiver, la conduite des travaux de balisage des chantiers et jusqu'à la délivrance des licences (rédigées à la main).

Nous sommes maintenant trois fois plus nombreux au moins et d'aucuns s'étonnent (pour le regretter peut-être ?) que se soit instauré un sentiment de plus grande lourdeur administrative et que l'accent soit mis sur la prévention et la sécurité.

Pourtant les règles n'ont pas changé et je me souviens que, dès 1995, je demandais moi-même par écrit à la Fédération que nous soient précisée l'étendue de la responsabilité de nos dirigeants en matières civile et pénale. La réponse était déjà parfaitement claire : en cas d'accident, si - civilement - l'association est théoriquement couverte par l'assurance liée à la licence (encore faut-il qu'il n'y ait pas "*manquement à la prudence et à la diligence*"), par contre la responsabilité pénale du président et de l'animateur de la sortie est à chaque fois recherchée et la sanction éventuelle laissée à l'appréciation du juge.

Peut-être bien que les animateurs n'en avaient pas clairement conscience jusqu'à présent, mais peut-on honnêtement nous reprocher de les en avoir avisés ? Savez-vous que la première question que pose l'O.P.J. de service à la victime d'un accident est : "Voulez-vous porter plainte ?"

C'est pourquoi, dans le souci de protéger efficacement nos dirigeants et nos animateurs, nous avons pris toutes ces mesures de prévention que certains (peut-être parce qu'ils refusent pour eux-mêmes toute la responsabilité d'encadrement) jugent excessives :

- Rappel des règles impératives de conduite,
- Achat et utilisation de matériel d'alerte et de secours,
- Formation des animateurs,
- Exercices sur le terrain, etc ...

Le bénévolat, hélas, ne nous absout pas systématiquement de nos responsabilités, mais notre association et ses dirigeants font le maximum pour éviter à ses animateurs les conséquences pénales d'un accident malheureusement toujours envisageable.

Doit-on leur en tenir rigueur ?

Claude Orecchioni